



Mise au point

La mutuelle Matra-Hachette s'est adressée à l'ensemble des salariés et retraités de la SAD suite à la perte du contrat de frais de santé des actifs au profit de la mutuelle Audiens. Ce courrier de dénigrement notamment à l'encontre de notre Organisation Syndicale est truffé de fausses affirmations.

Le président de Matra-Hachette explique qu'il ne connaissait pas le cahier des charges alors qu'il était simple et clairement exprimé: un régime unique pour tous les salariés de la SAD aligné sur les prestations des cadres avec une augmentation pour les employés raisonnable. Ce même président le sait très bien puisqu'il a lui même signé la pétition de 2011 de la CGT mais il est vrai après moult sollicitations de notre part.

Il sous entend par la suite un conflit d'intérêt lors des discussions paritaires. Il est vrai qu'un des membres de notre délégation syndicale est aussi président de la mutuelle Audiens mais il est aussi bon de rappeler que Jacky Muselli était aussi président de Matra-Hachette tout en étant Secrétaire du CCE de la SAD, la mutuelle étant une des prérogatives de cette institution. Mais cela n'avait pas l'air de l'émouvoir plus que cela à cette époque. D'ailleurs quoi de plus normal et de gratifiant que de retrouver des militants de la CGT à ces postes là. C'est d'ailleurs l'ensemble de la CGT qui leur permet d'y accéder. Évoquer un conflit d'intérêt alors que nous parlons de mutuelles qui ne versent pas de dividende n'est pas très sérieux. Il faut préciser que ces mandats de président de mutuelle ne sont pas rémunérés et qu'il s'agit là de bénévolat.

L'accord d'entreprise sur la mutuelle est un accord signé à l'unanimité des organisations syndicales. C'est à dire que les autres organisations syndicales représentatives ont aussi validé le passage chez Audiens. Nous doutons que ce soit pour faire plaisir à la CGT. Le Délégué Syndical CGT de la SAD est Guillaume Dumoulin et non Laurent Joseph comme indiqué dans le courrier. Encore une fausse vérité pour semer le trouble dans l'esprit des salariés.

Nous pouvons affirmer que si dès janvier 2016 les employés de la SAD vont pouvoir bénéficier des prestations de santé des cadres c'est à mettre bien plus au crédit de l'engagement des militants du SGLCE-CGT que du président de la mutuelle Matra-Hachette qui avait dès 2011 le marché en main mais qui n'a jamais répondu favorablement à nos diverses sollicitations. Il a laissé passer sa chance comme on dit !

La mutuelle Matra-Hachette n'est pas non plus en danger en perdant le contrat SAD comme le président le sous entend dans son courrier puisqu'elle a encore le contrat chez Hachette-Livre et qu'elle possède plus de **9 Millions de réserves financières** faites sur les cotisations antérieures des adhérents dont celles des salariés SAD. Cela lui permettrait de payer les prestations de santé des adhérents restants sans encaisser de cotisation pendant plusieurs années. La mutuelle Matra-Hachette a donc encore de belles années devant elle.

Par cette action le président de la mutuelle cherche à nuire à notre organisation syndicale. Peut être est il mauvais perdant mais ceci est inadmissible et irresponsable de la part d'une personne qui essaie de se faire passer pour un mutualiste et un défenseur des travailleurs. Dans cet état d'esprit, la mutuelle Matra-Hachette a d'ailleurs décidé de remercier les retraités SAD en leur assénant une augmentation de cotisation alors qu'ils ont largement contribué tout au long de leur carrière à grossir les réserves de cette même mutuelle, l'esprit mutualiste selon Matra-Hachette. Nous avons d'ores et déjà sollicité la mutuelle Audiens pour qu'elle propose un contrat plus avantageux pour ces ex salariés de la SAD.

Nous concluons en disant que l'important est qu'à partir du 1er janvier 2016 chaque salarié SAD bénéficiera quelque soit sa catégorie professionnelle du meilleur contrat de santé. Et que la victoire est bien là.

A Paris, le 14 décembre 2015